

**Charte d'éthique de la Société Suisse des Entrepreneurs
Section de Genève**

N°

**Validité : Période de validité du
certificat**

Nous certifions que l'entreprise :

Coordonnées de l'entreprise

1. Est affiliée à la Société Suisse des Entrepreneurs - Section de Genève
2. Est liée par le code de déontologie défini par la Charte d'éthique de l'association qui respecte les 10 principes suivants :

- I. **Conseiller les clients au plus près de leurs intérêts**
- II. **Respecter les règles de l'art de la profession et les normes professionnelles en vigueur**
- III. **Promouvoir des critères et des normes de qualité et de sécurité**
- IV. **Appliquer et faire appliquer les Conditions générales du contrat d'entreprise édition 2016 FMB-FAI-Etat de Genève-Ville de Genève**
- V. **Appliquer les conventions nationales et locales, ainsi que les usages professionnels de la branche, sans restriction. Respecter toutes les dispositions relatives aux conditions minimales de travail, dont la non-discrimination, notamment l'égalité de traitement entre hommes et femmes**
- VI. **S'interdire l'emploi de main-d'œuvre clandestine**
- VII. **Lutter contre le travail au noir**
- VIII. **Être à jour avec ses obligations conventionnelles et sociales en fournissant en tout temps les attestations requises**
- IX. **Promouvoir la formation et le perfectionnement professionnel**
- X. **Accepter de se soumettre aux contrôles des commissions paritaires**

Nombre de travailleurs dans l'entreprise :

Exploitation Administratif et technique Apprentis

Travailleurs en formations initiales et continues pour adultes :

Article(s) 32 Cadres de la construction

Pour la Société Suisse des Entrepreneurs – Section de Genève

**Signature du
Président SSE
Genève**

**Signature du
Vice-président
SSE Genève**